

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2026 N°2

L'an DEUX MIL VINGT-SIX le PREMIER OCTOBRE à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Olivier JAVAUDIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : **19**

Nombre de membres présents : **18**

PRESENTS :

M. Olivier JAVAUDIN, Mme Nicole LEMUE, Mme Stéphanie BOTREL, M. Jacques GUILLEMANT, Mme Isabelle MORANT, M. Gaël ROBERT, M. Michel COQ, Mme Anne-Laure LEGENTIL, M. Philippe BRENELIERE, M. François GRAIGNIC, Mme Séverine CARLIER, M. Sébastien AUBIN, Mme Priscilla MARGELY, Mme Floriane RAGOT-MAIGNAN, M. Loïc LORRE, M. Michel FROMONT, Mme Marie-Claude DUPAU, Mme Céline MARTIN AGISSON,

ABSENT :

M. Jean-Pierre HENAFF.

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**

Convocation du 25 septembre 2026

2-CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES
ADOPTION D'UN REGLEMENT

Vu l'avis de la Commission PARTICIPATION CITOYENNE – DYNAMISATION DU CENTRE BOURG du 22 septembre 2026,

Conformément à leur programme électoral les élus souhaitent instaurer un conseil municipal des jeunes pour encourager les parcours de citoyen et promouvoir la participation à la vie démocratique locale.

Il sera mis en place à l'issue de premières élections qui seront organisées début novembre. Les conditions de participations sont définies dans un règlement en annexe.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (18 voix)

- **AUTORISE** la création d'un conseil municipal des jeunes
- **APPROUVE** LE REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL des jeunes en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

La secrétaire de séance
Mme Nicole LEMUE



Le Maire,
Olivier JAVAUDIN

